



Votants : 65

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 25 septembre 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - CONTRACTUALISATION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION À L'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU VOLET TERRITORIAL DU FEDER 2021-2027

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUITRIT, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, François GIBERT à Sébastien MATHIEU, Christophe GUINOT à Emmanuel EXPOSITO, Anne-Lydie LARRIBAU à Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE à Florent SIMMONET, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Michel PAILLEY à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Philippe TERRASSIN, Valérie VOLLAND à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Christian BREMAUD, Noémie FERREIRA, Anne-Sophie GUICHET, Yann JEZEQUEL, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Johann SPITZ.

Titulaires absents excusés :

Gérard EPOULET, Thibault HEBBRARD, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20230925-C__2_09_2023-DE



C- 2-09-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - CONTRACTUALISATION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION À L'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU VOLET TERRITORIAL DU FEDER 2021-2027

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021/2027 approuvé par la Commission européenne le 26 septembre 2022 ;

Vu la délibération n°2021.1222.SP du 2 juillet 2021 concernant les délégations du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine à la Commission permanente ;

Vu la délibération n°2022.400.SP du 21 mars 2022 demandant d'exercer la qualité d'Autorité de gestion du Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine et demandant de gérer par délégation une partie du programme national FEAMPA 2021-2027 ;

Vu la délibération n°2022.947.SP du 20 juin 2022 par laquelle la Région demande d'exercer la qualité d'Autorité de gestion régionale sur le FEADER 2023-2027 ;

Vu la délibération n°2021.122.SP du 2 juillet 2021 déléguant au Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine la responsabilité de procéder à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens pour lesquels la Région est Autorité de gestion ;

Vu la délibération n°2022.1262.CP du 12 septembre 2022 approuvant les modèles de convention de délégation AGR-OP et conventions de paiement pour la mise en œuvre du FEADER dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027 ;

Vu le Plan Stratégique Régional FEADER Nouvelle Aquitaine 2023-2027 présenté en Comité de suivi des programmes régionaux européens le 5 décembre 2022 ;

Vu l'appel à candidatures du 17 décembre 2021 auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027 ;

Vu le Comité de suivi des programmes régionaux européens Nouvelle-Aquitaine en date du 5 décembre 2022 ;

Vu la délibération de la structure porteuse instituant le GAL en date du 20 février 2023 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 20 juin 2022 approuvant le dossier de candidature déposé dans le cadre de l'Appel à Candidature sur le volet territorial du FEDER 2021-2027 et approuvant le portage de la candidature au dispositif de DLAL par la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

La mise en œuvre des programmes des fonds européens 2021-2027 prévoit un volet territorial pour soutenir les projets locaux.

En partenariat avec la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre, la Communauté d'Agglomération du Niortais est cheffe de file dans l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de crédits territoriaux.

Dans le cadre de la période de programmation des fonds européens 2021-2027, la Région Nouvelle-Aquitaine met en place une démarche territoriale multi-fonds prenant la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour mettre en œuvre le volet territorial des fonds européens 2021-2027.

Le territoire, constitué par la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre, a élaboré une stratégie de développement local permettant de hiérarchiser les priorités du territoire et d'aboutir à un plan d'actions pour y répondre.

L'animation du volet territorial du FEDER 2021-2027 est subventionnée par des crédits régionaux de manière annuelle à hauteur d'un montant forfaitaire de 10 000 euros.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à solliciter une subvention régionale à hauteur de 10 000 euros sur la mission d'animation du Programme Européen FEDER 2021-2027 Volet territorial porté par la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre de l'année 2024 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 65

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président